

**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Délibération PORTANT ACQUISITION de la maison et des terrains  
sis 8 avenue d'Élusa**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac souhaite acquérir les terrains et la maison sis 8 avenue d'Élusa pour le projet du pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse.

L'acquisition concerne les biens suivants :

Commune	Adresse / lieu-dit	Section	N°	Contenance (m <sup>2</sup> )
Vic Fezensac	Avenue d'Elusa	AC	440	498
	Le Mas Vieux	AC	173	542
		AC	174	764
		AC	176	685
		AC	177	571
		AC	441	159
		AC	442	1485



L'avis des domaines a été sollicité le 7 novembre 2025 et a évalué l'ensemble pour un montant de 128 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil communautaire :

- D'acquérir les biens ci-dessus à la Commune de VIC-FEZENSAC pour un montant de 121 905 €.
- De désigner et d'autoriser Mme Véronique COELHO, première Vice-présidente, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- De dire que l'acte sera rédigé en la forme administrative.